

Département du
Puy-de-Dôme

République Française

COMMUNE DE MONTPEYROUX

Séance du 19 mai 2022**Nombre de membres****en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai, l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2022, s'est réunie sous la présidence de Christophe ROCHETTE, Maire.

Présents: 10**Votants:** 10**Sont présents:** Nadine CHARVAILLER, Eric DAMERON, Pierrette FONTANIVE, Philippe LAURENT, Jean-Louis MALLET, Christophe ROCHETTE, Laure PAVIER, Sylvie SIMONINI, Damien TAUVERON, Eric TRAUCHESSEC.**Excusé:** Muriel CAVAINAC CHASSAGNARD**Secrétaire de séance:** Laure PAVIER

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 14 avril 2022.

2022/018 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2022/019 : DEDOMMAGEMENTS FINANCIERS POUR LOCATIONS A L'ESPACE CULTUREL

Suite à des problèmes matériels à l'espace culturel, à savoir inondations dû au ballon d'eau chaude, deux locataires ont subi des désagréments lors de leur location.

A savoir :

- Mme Outurquin Lucie : absence de micro-onde, ballon d'eau chaude HS
- Mr Tsobgni Paul : absence de micro-onde, ballon d'eau chaude HS, une seule plaque de cuisson (louée par nos soins)

Il convient de statuer sur le montant de leur dédommagement respectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une remise gracieuse aux deux locataires de l'espace culturel
- de dédommager les locataires, directement sur leur compte bancaire, de la somme suivante :
 - Mme Outurquin : 100 €
 - Mr Tsobgni Paul: 200 €
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget.

Questions diverses :

- Installation de bacs de recyclage au P1 pour éviter que les poubelles du restaurant restent dehors, dans le rond-point
- Une réflexion est à mener sur l'ajout d'un container à verre supplémentaire
- la salle de coworking avance bien, les fenêtres sont changées et le parquet va être changé prochainement.

La séance est clôturée à 20h00.

Délibération prise : 2022/018 et 2022/019.